

incitons donc le comité de la Chambre des communes à examiner à fond les comptes des sociétés de machines agricoles, afin de savoir jusqu'à quel point leur prix de revient justifie les prix des machines agricoles et d'établir le niveau de leurs bénéfices. Nous avons démontré, au sujet de deux sociétés de machines agricoles, que, durant toute la période d'après-guerre, elles ont réalisé des bénéfices qui étaient plus que satisfaisants.

Selon nous, la réduction des frais de fabrication des machines agricoles tient surtout à la rationalisation de la fabrication et de la distribution de ces machines. En Saskatchewan, il y a actuellement neuf fabricants de machines agricoles qui mettent sur le marché une gamme complète de produits. Les frais qu'exige le maintien du personnel de neuf bureaux principaux, de neuf services de recherches, de neuf chaînes de montage qui produisent neuf groupes de machines destinées à effectuer le même travail, de neuf campagnes de publicité et de vente et de neuf réseaux de concessionnaires, tout cela est beaucoup trop pour une économie agricole prise dans l'état coût-prix.

Même dans chaque société, le grand nombre des modèles a aussi, semble-t-il, augmenté les frais de fabrication et de distribution. La ligne de conduite de l'industrie qui vise à la «désuétude organisée» augmente également les frais.

La rationalisation de l'industrie aura pour résultat de faire réaliser des économies grâce à l'uniformisation des machines agricoles et des pièces de rechange, grâce à la suppression des modifications de modèles sans nécessité et grâce à un régime de distribution économique. La première de ces recommandations a été faite par un comité de la chambre des communes, il y a quelque vingt-cinq ans; mais nous avons vu que l'industrie n'a que très peu suivi cette recommandation. Selon nous, les fabricants de machines agricoles ont intérêt à saper un tel programme et il est peu probable, semble-t-il, qu'une uniformisation véritable puisse se réaliser sans une certaine forme de régie de l'État. Nous dirions aussi que la multiplicité des modèles et les modifications de modèles trop fréquentes découlent des programmes actuels de mise sur le marché des sociétés.

Il est évident que ces économies, qui devraient se manifester par une diminution des prix, ne peuvent se réaliser sans une réorganisation complète de l'industrie. Devant l'incapacité ou le refus de l'industrie d'en prendre l'initiative elle-même, la régie de l'État est nécessaire.

Recommandations

Nous recommanderions donc que le Comité étudie un programme triple, grâce auquel des fabriques de machines agricoles appartenant à l'État, aux particuliers et aux coopératives, pourraient se mettre au service de l'agriculture canadienne. Cela pourrait supposer la nationalisation, au Canada, de l'industrie privée de fabrication de machines agricoles. Un autre moyen consisterait en des prêts fédéraux qui permettraient aux coopératives de machines agricoles d'accroître leur production.

Il sera nécessaire qu'un service national créé en vue d'assurer la fabrication et la distribution des machines agricoles au Canada soit également importateur exclusif de machines agricoles. Un tel organisme pourrait soit créer son propre réseau de concessionnaires, soit faciliter la création et l'expansion de coopératives agricoles à cette fin, et peut-être aussi, en certains cas, recourir aux services des organismes de distribution.

Ces recommandations peuvent sembler radicales, mais il n'est que trop évident que les méthodes actuelles de fabrication et de distribution n'ont pas permis d'offrir aux agriculteurs canadiens des machines agricoles à des prix raisonnables. Il est donc bien établi que seule une telle mesure permettra